



(Haute-Vienne)

Mairie : 12 route Nationale

Code Postal : 87300

Téléphone : 05.55.60.02.03

Mail : mairiesaintbonnetdebellac@gmail.com

St Bonnet, le 27 août 2025

Le maire aux habitants
de St Bonnet de Bellac,

Madame, Monsieur,

Le tribunal administratif dans un délibéré du lundi 25 juin a rejeté la requête en référé-suspension déposée par 15 communes et organismes dont la commune de St Bonnet de Bellac contre la mise en place des PAV.

En conséquence, pour les communes de l'ex communauté du haut limousin dont St Bonnet le dispositif entre en vigueur le lundi 1^{er} septembre.

Toutefois, à cette date seuls 2 containers PAV seront installés : route de Mézières et au Pont St Martin.

Au 1^{er} septembre, nous n'aurons pas encore les badges d'accès aux PAV ce qui ne nous empêchera pas d'y déposer nos sacs de poubelle de 30 litres, ce sera en accès libre.

Une période de test d'un an, du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} septembre 2026, permettra à la communauté de communes de définir le nombre de passages autorisés sachant que les passages supplémentaires seraient facturés à 5,80€ le passage.

Est-il utile de rappeler qu'il est nécessaire, voire indispensable, de trier les ordures ménagères au maximum tant du point de vue écologique que financier.

Le tri est un geste citoyen ou civique puisqu'il s'agit de permettre la réutilisation des déchets recyclables.

Vous trouverez au dos de la présente un rappel quant au tri sélectif.

N'oublions pas non plus que le **compostage** s'inscrit également dans cette même démarche (voir ci-contre). Une campagne de distribution de composteurs gratuits aura lieu en octobre sur inscription.

Par ailleurs, la déchetterie de St Bonnet reçoit les métaux, le bois,....le tout venant qui ne trouve pas sa place ailleurs.

Concernant les besoins particuliers, personnes handicapées, à mobilité réduite... Un service sera mis en place par la communauté de communes, appeler le 05.55.60.09.99 (taper 1) ou la mairie.

Bien cordialement,

Le Maire,

Jean-Claude BOULLE



**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

À TRIER



POTS ET BOCAUX EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE



À TRIER



BRIQUES ET EMBALLAGES
EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE

+



NOUVEAU

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN METAL



EMBALLAGES EN METAL



À JETER



VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE



OBJETS EN PLASTIQUE

À TRIER



CAHIERS, BLOC-NOTES,
IMPRESSIONS



JOURNAUX, CATALOGUES,
PROSPECTUS



COURRIERS, ENVELOPPES,
LIVRES



Toutes
les bouteilles



...

Tous
les flacons
et bidons



...

Toutes
les barquettes



...

Tous les
pots et
les boîtes



...

Tous les sacs
et sachets



...

Tous les films



...

Tous les
emballages en
métal y compris
les petits



Bien vidés

**Pas besoin de les laver,
il suffit qu'ils
soient bien vidés.**

Le compostage

Mon composteur

J'utiliser un composteur en bois ou en plastique vendu par le SYDED ou dans le commerce.

Je peux aussi fabriquer un composteur ou un silo avec des palettes.



Déchets de la cuisine	Epluchures de fruits et légumes Croûtes de fromage Restes de repas	Coquilles d'œufs Marc de café et filtres Sachet de thé
Déchets de la maison	Fleurs fanées Plantes d'intérieur	Mouchoirs et essuie-tout

Déchets à éviter

Déchets non compostables

Les agrumes, le pain, la viande et le poisson se compostent mais en petites quantités et en petits morceaux. La viande et le poisson doivent être enfouis au cœur du compost pour éviter d'attirer les animaux.

Certains végétaux sont très longs à se décomposer, même broyés (laurier-palme, rosiers, thuya, cyprès).

La litière végétale (chats, lapins, rongeurs) peut se compostier mais il est préférable de ne pas épandre le compost obtenu sur le potager.

- Bois traité
- Terre et sable
- Huiles et graisses
- Mégots de cigarettes
- Couches et protections jetables
- Poussières et contenus de sacs aspirateur